

172018034 Création d'un conseil de quartier et modification des périmètres des conseils de quartier limitrophes

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs,

Le projet d'aménagement Clichy-Batignolles est aujourd'hui devenu réalité, un quartier ayant émergé sous nos yeux. Cette année a été marquée par l'ouverture des portes du tribunal de Paris, l'emménagement des nouveaux habitants de la rue Rostropovitch et, cet automne, l'inauguration des premières classes, de la crèche et du gymnase. Les travaux de construction se poursuivent à un rythme soutenu, et le parc Martin Luther King s'achèvera l'an prochain.

Un nouveau quartier, doté d'une identité propre, est né dans le 17^e arrondissement : cela relève de l'évidence. Il n'est pas concevable de morceler ce territoire, conçu et perçu comme un ensemble cohérent, pour rattacher ses rues aux conseils de quartier limitrophes.

A Paris, compte tenu des dispositions de l'article L.2511-10-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil de Paris fixe le périmètre des quartiers constituant la commune, quartiers qui sont dotés d'un conseil consultatif, sur proposition des conseils d'arrondissement.

Aussi, et avec l'accord de l'exécutif de la Ville de Paris, cette délibération a pour objet d'amorcer le processus de création de ce nouveau conseil de quartier, qui sera le neuvième quartier de l'arrondissement et le 124^e quartier parisien.

Afin de fédérer les nouveaux habitants autour de son identité, je souhaite lancer une concertation pour choisir son nom. Elle permettra de retenir sa dénomination, et, dans le même temps, celle du quartier limitrophe « Batignolles-Cardinet ».

Ce nouveau quartier sera délimité par la rue Cardinet au Sud et le boulevard Douaumont au Nord, ainsi que par l'avenue de Clichy et de la Porte de Clichy à l'Est et, naturellement, le faisceau ferré Saint-Lazare à l'Ouest.

Conséquemment, le quartier « Épinettes-Bessières » sera désormais délimité également par l'avenue de Clichy et celle de la Porte de Clichy, et le quartier « Batignolles-Cardinet » par le côté pair de la rue Cardinet.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire du 17^{ème} arrondissement

Geoffroy BOULARD